

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 08 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2000
sur avis conforme de la Commission de concertation

**ORIENTATION/GUIDANCE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation dans le domaine informatique:

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet

2.3. Conditions particulières d'accès

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
			Par groupe d'étudiants
GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	I	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, ses besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (manipulation des outils de base, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (utilisation des outils, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
 - ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
 - ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
 - ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
 - ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;
- et tout au long des activités d'enseignement,*
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
 - ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

4.2. Programme du (des) chargé(s) de cours :

Le chargé de l'encadrement veillera :

- ◆ à écouter la demande de formation en informatique de l'étudiant en la situant dans un contexte technique et pédagogique et à y répondre,
- ◆ à développer l'autonomie dans la démarche d'autoformation,
- ◆ à favoriser l'accès à la documentation relative à la demande exprimée,
- ◆ à assurer l'assistance technique lors de l'utilisation du matériel de laboratoire,

- ◆ à mettre à disposition le matériel nécessaire (poste de travail et logiciels) et une batterie de logiciels d'apprentissage.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité :

- ◆ à se prendre en charge ;
- ◆ à gérer, à bon escient, son emploi du temps ;
- ◆ à objectiver le niveau réel des compétences acquises.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation de l'outil informatique et dans la gestion de processus d'autoformation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux - Régime 1

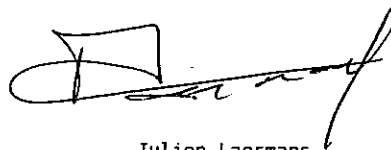
----- Unité de formation : ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION
DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE (CONVENTION : C.P.N.A.E.)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 750899U21V1
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir , avec accord provisoire, le document de référence
relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 08 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2000
sur avis conforme de la Commission de concertation

**ORIENTATION/GUIDANCE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation dans le domaine informatique:

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet

2.3. Conditions particulières d'accès

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes Par groupe d'étudiants
GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	I	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, ses besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (manipulation des outils de base, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (utilisation des outils, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

et tout au long des activités d'enseignement,

- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ...).

4.2. Programme du (des) chargé(s) de cours :

Le chargé de l'encadrement veillera :

- ◆ à écouter la demande de formation en informatique de l'étudiant en la situant dans un contexte technique et pédagogique et à y répondre,
- ◆ à développer l'autonomie dans la démarche d'autoformation,
- ◆ à favoriser l'accès à la documentation relative à la demande exprimée,
- ◆ à assurer l'assistance technique lors de l'utilisation du matériel de laboratoire,

- ◆ à mettre à disposition le matériel nécessaire (poste de travail et logiciels) et une batterie de logiciels d'apprentissage.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte de sa capacité :

- ◆ à se prendre en charge ;
- ◆ à gérer, à bon escient, son emploi du temps ;
- ◆ à objectiver le niveau réel des compétences acquises.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation de l'outil informatique et dans la gestion de processus d'autoformation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 75 08 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

**ORIENTATION/GUIDANCE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation :

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*Face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ démarrer l'ordinateur ;
- ◆ utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (type Windows ou Mac OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée ;
- ◆ restaurer un élément de la corbeille et de vider cette dernière ;
- ◆ clôturer une séance de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC /
WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

ou

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

2.3. Conditions particulières d'accès

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes Par groupe d'étudiants
GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	I	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, ses besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (manipulation des outils de base, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (utilisation des outils, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

et tout au long des activités d'enseignement,

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 75 08 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**ORIENTATION/GUIDANCE :
ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 75 08 99 U 21 V1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**ORIENTATION/GUIDANCE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation :

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*Face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ démarrer l'ordinateur ;
- ◆ utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (type Windows ou Mac OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée ;
- ◆ restaurer un élément de la corbeille et de vider cette dernière ;
- ◆ clôturer une séance de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC /
WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

ou

**ORIENTATION/GUIDANCE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION DANS LE
DOMAINE INFORMATIQUE
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation :

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

*Face à un système informatique connu,
en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
en utilisant les commandes appropriées,*

- ◆ démarrer l'ordinateur ;
- ◆ utiliser les fonctionnalités de base du système d'exploitation (type Windows ou Mac OS) pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée ;
- ◆ restaurer un élément de la corbeille et de vider cette dernière ;
- ◆ clôturer une séance de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC /
WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V1

ou

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

2.3. Conditions particulières d'accès

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes Par groupe d'étudiants
GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	I	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,
en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, ses besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (manipulation des outils de base, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (utilisation des outils, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

et tout au long des activités d'enseignement,

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / SYSTEME D'EXPLOITATION WINDOWS/MAC (Convention : C.P.N.A.E.) – code : 75 60 99 U 21 V2

2.3. Conditions particulières d'accès

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes Par groupe d'étudiants
GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	I	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,
en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, ses besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (manipulation des outils de base, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (utilisation des outils, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

et tout au long des activités d'enseignement,

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**INFORMATIQUE : ATELIER GUIDANCE A
L'AUTOFORMATION
(Convention : C.P.N.A.E.)**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 75 08 99 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFORMATIQUE : ATELIER GUIDANCE A L'AUTOFORMATION (Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de mettre en œuvre ses capacités d'autoformation :

- ◆ se prendre en charge (définir son projet de formation, le négocier et identifier les compétences à développer) ;
- ◆ négocier son parcours de formation ;
- ◆ s'adapter aux conditions d'un travail autonome ;
- ◆ gérer son temps de formation sur le site et à domicile.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

Face à un système informatique connu et sur lequel est installé le système d'exploitation Windows qui a servi de support à l'apprentissage, en respectant les règles et contraintes d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, en utilisant les commandes appropriées,

- ◆ démarrer l'ordinateur ;
- ◆ utiliser les fonctionnalités de base de Windows pour gérer des répertoires et des fichiers sur le disque dur et dans un transfert disque dur / disquette non formatée ;
- ◆ restaurer un élément de la poubelle et de vider cette dernière ;
- ◆ clôturer une séquence de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION PC / WINDOWS (Convention : C.P.N.A.E.)

2.3. Conditions particulières d'accès :

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 80 périodes

Code U
Z

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
ORIENTATION ET GUIDANCE : ENCADREMENT	CT	S	80
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. Programme de l'étudiant

L'étudiant sera capable,

en préalable,

- ◆ de situer, sur le plan professionnel, les besoins de formation en exploitation des ressources de l'outil informatique et de communiquer le niveau des compétences à acquérir :
 - ◆ niveau de « sensibilisation » (utilisation des outils, exécuter des travaux pratiques très concrets) ;
 - ◆ niveau de « connaissances des pratiques » (manipulation des outils de base, exécution de travaux répétitifs ou spécialisés) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise des outils » (adaptation, automatisation de tâches informatiques, création d'outils, approche intégrée de différents logiciels) ;
 - ◆ niveau de « maîtrise méthodologique » (amplification du champ des compétences dans d'autres circonstances, transposition dans d'autres domaines d'application, conception. d'outils,...) ;

au cours des différentes activités au laboratoire,

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de communiquer spontanément :
 - ◆ les difficultés qu'il rencontre afin d'optimiser son processus d'apprentissage,
 - ◆ les nouveaux besoins constatés,
 - ◆ les différents travaux réalisés ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation.

4.2. Programme du (des) chargé(s) de cours :

Le chargé de l'encadrement veillera :

- ◆ à écouter la demande de formation en informatique de l'étudiant en la situant dans un contexte technique et pédagogique et à y répondre,
- ◆ à développer l'autonomie dans la démarche d'autoformation,
- ◆ à favoriser l'accès à la documentation relative à la demande exprimée ;
- ◆ à assurer l'assistance technique lors de l'utilisation du matériel de laboratoire ;
- ◆ à mettre à disposition le matériel nécessaire (poste de travail et logiciels) ;
- ◆ à mettre à disposition une batterie de logiciels d'apprentissage ;

5. CAPACITES TERMINALES

pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de mettre en œuvre, sous la guidance du chargé de cours, les techniques essentielles pour réaliser son projet d'autoformation ;
- ◆ de prendre les précautions nécessaires pour assurer l'intégrité du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ de gérer son temps en fonction des disponibilités du laboratoire ;
- ◆ de développer ses capacités d'autoformation ;

Pour le degré de maîtrise,

Sans objet

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation de l'outil informatique et de la gestion de processus d'autoformation.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 par groupe.